



A Paimpol, le 14 janvier 2018

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Maîtres d'Armes de la Ligue,

La Ligue d'Esgrime de Bretagne et le Cercle d'Esgrime de Paimpol sont heureux de vous inviter à participer à la deuxième manche de :

**LA COUPE DE  
BRETAGNE  
AUX DEUX ARMES  
VÉTÉRANS**

© rodolphe dogniaux



**LE DIMANCHE 14 JANVIER 2018**

Lieu : GYMNASSE KERAOUL 2 - PAIMPOL (22500)

Catégories : Vétérans I, II, III, IV Hommes et Dames

## Les Horaires :

	APPEL	SCRATCH	DEBUT
EPEE	9h30	9h45	10h00
SABRE	14h15	14h30	14h45



## La Formule & le règlement :

Le 1er tour de poule sera constitué avec décalage par club et par département.  
Le 2e tour de poule sera constitué en tenant compte des résultats du 1er tour de poule.  
Le 3e tour de poule sera constitué en tenant compte du classement des deux premiers tours. Poule n°1 : du 1er au 6e / Poule n°2 : du 7e au 12e / etc ...  
Pas de touche de handicap.

La formule au sabre sera déterminée le jour même en fonction du nombre de participants.

## Les quatre manches :

1ère manche : le 22.10.17 à AURAY  
2ème manche : le 14.01.18 à PAIMPOL  
3ème manche : le 06.04.18 à RENNES CSGR  
4ème manche : le 06.05.18 (dans le Finistère)

## Les Inscriptions :

Les engagements se feront sur le site internet de la F.F.E.  
Le montant des engagements pour la participation à l'ensemble des épreuves de la Coupe de Bretagne à une arme est de 32€, et de 50€ pour la participation à l'ensemble des épreuves aux 2 armes pour les 4 compétitions. Cette somme est non remboursable, et exigible dès la 1ère compétition.

L'engagement par épreuve est de 12€ pour 1 arme et de 20€ pour 2 armes.

Suite au nouveau règlement fédéral, il sera demandé une seule fois la somme de 2€ supplémentaires à chaque participant

# REGLEMENT DE LA COUPE DE BRETAGNE



La Coupe de Bretagne est ouvert aux licenciés Vétérans, aux plus de 35 ans à l'Épée et au plus de 30 ans au Sabre.

## Le Classement du jour :

Le classement s'établira uniquement à la fin du 3<sup>e</sup> tour de poules. Poule n° 1: du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> / Poule n°2 : du 7<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> / etc ... Un nombre de points sera distribué pour le classement annuel. Pour permettre un classement unique un indice de performance sera établi (voir ci-dessous)

## Attribution des points après avoir tiré la troisième place : (si tableau)

1 = 35 points	7 = 20 points	13 = 8 points	19 = 3 points
2 = 30 points	8 = 18 points	14 = 7 points	20 = 3 points
3 = 27 points	9 = 16 points	15 = 6 points	21 = 3 points
4 = 25 points	10 = 14 points	16 = 5 points	22 = 3 points
5 = 23 points	11 = 12 points	17 = 5 points	23 = 3 points
6 = 22 points	12 = 10 points	18 = 5 points	24 = 3 points

3 points seront attribués à partir de la dix-neuvième place  
Remise de médaille aux quatre premiers.

## Classement Général :

Le classement général s'établira sur l'addition des points obtenus lors des trois meilleurs résultats des quatre épreuves.

En cas d'égalité parfaite, un calcul de l'indice sera effectué sur les 1/2 finales et les finales des quatre journées (si tableau)

Les points multipliés par le coefficient déterminent le score.

<u>Coefficients :</u>	S	V1	V2	V3	V4
	0,95	1	1,075	1,15	1,3

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :  
Maître Patrice DHERBILLY

 [dherbillyctrbretagne@orange.fr](mailto:dherbillyctrbretagne@orange.fr)

 06 83 83 03 79

